



TERRITOIRE DE BELFORT
COMMUNE DE VELLESCOT
(90100)

8 rue des Moulins ☎ 03.84.23.47.59 📧 mairie.vellescot@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

Convocation du 11 septembre 2025

9 Présents : BAUMGARTNER David, BECHIR Noël, BEY Nicolas, CASTEX Noël, CHOQUEZ Sylvie, LECUYER Magali, MATHIEU Magali, PFHURTER Florence, VERAÏN Cyril

1 Absent : BISCHOFF Serge

1 Absente ayant donné procuration à : GAMBARDELLO Virginie à BECHIR Noël

Ordre du jour :

Approbation compte-rendu du 29/07/2025

23 Ligne de trésorerie

24 TDE 90-Mandatement groupement achat groupé certificats électroniques

Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h00

XX

Lecture du compte-rendu de la séance précédente du 29/07/2025

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Nomination secrétaire de séance :

MATHIEU Magali

23-Ligne de trésorerie

Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire et prudent de mettre en place une la ligne de trésorerie pour pallier aux délais de versements des subventions attendues pour la première phase de la restructuration du bâtiment mairie école.

La Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté propose les caractéristiques principales suivantes :

CONDITIONS FINANCIERES

Montant	85 000 €
Durée	1 an
Taux	Marge sur €ster = 1.5 %

A titre indicatif, au 12/09/2025 (date de dernier cours connu), €ster = -1.916%

CARACTERISTIQUES

Autres	Si taux indexé, Index flooré à 0
Date limite de signature du contrat	Un mois à dater de son édition
Calcul des intérêts	Exact/360
Paiement des intérêts	Trimestriel
Frais de dossier	Néant
Commission d'engagement	0.25%
Commission de mouvement	Néant

Commission de non utilisation	0.0750% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts
Validité de l'offre	Validité de 30 jours (au-delà, ces taux peuvent être révisés en fonction de l'évolution des marchés) et sous réserve d'accord de notre comité des engagements
Date limite de signature du contrat	Un mois à dater de son édition
Calcul des intérêts	Exact/360
Paiement des intérêts	Trimestriel
Frais de dossier	Néant
Commission d'engagement	0.25%
Commission de mouvement	Néant

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ACCEPTE la proposition de la Caisse d'Epargne telle que présentée ci-dessus ; S'ENGAGE pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires ; AUTORISE le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté ; PERMET au Maire de négocier les conditions générales de la convention de prêt sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues dans la convention pour le bon fonctionnement de la ligne de trésorerie et AUTORISE le Maire à effectuer, sans autre délibération, les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues par ledit contrat.

24-TDE90-Mandatement achat groupé certificats électroniques

VU

- le code général des collectivités territoriales
- le code des marchés publics
- les statuts de TERRITOIRE D'ENERGIE 90

Le Maire expose :

Depuis plus d'une dizaine d'année, et le passage au format d'échange PES V2 avec la trésorerie et la dématérialisation des échanges avec le Contrôle de Légalité, les collectivités utilisant les protocoles PES V2 et ACTES ont besoin d'un certificat de signature au minimum et un certificat d'authentification.

La dématérialisation des échanges ordonnateur/comptable transforme les documents papiers et leurs traitements manuels en données informatiques et automatiques. La dématérialisation permet d'échanger un flux de données unique qui prend en charge les pièces justificatives et intègre la signature électronique. La dématérialisation concerne les pièces comptables signées électroniquement (mandats, titres, bordereaux) ainsi que les pièces justificatives des mandats et des titres.

En outre, à partir de 1^{er} janvier 2026, les collectivités devront en fin d'exercice comptable éditer un compte financier unique (CFU) qui nécessite de conventionner avec la Préfecture afin de se raccorder à ACTES. Ceci implique l'utilisation d'un certificat électronique d'authentification à la plateforme. Idéalement au nom d'un agent télétransmetteur.

Il ne faudra plus alors un certificat électronique mais deux.

Les démarches de commande de ces certificats sont parfois pesantes pour vos services administratifs et ont un coût. Le Maire précise que le TERRITOIRE D'ENERGIE 90, qui met à disposition son service informatique pour la maintenance des progiciels de finances et les outils interopérables est le mieux à même de sélectionner l'outil le mieux adapté et au meilleur coût.

Ce dernier s'étant proposé de mener à bien une consultation sans engagement pour les collectivités adhérentes qui le souhaitent, il propose de mandater TERRITOIRE D'ENERGIE 90 dans ce contexte particulier.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce projet.

Ayant entendu l'exposé du Les démarches de commande de ces certificats sont parfois pesantes pour vos services administratifs et ont un coût. Le Maire précise que le TERRITOIRE D'ENERGIE 90, qui met à disposition son service informatique pour la maintenance des progiciels de finances et les outils interopérables est le mieux à même de sélectionner l'outil le mieux adapté et au meilleur coût.

Ce dernier s'étant proposé de mener à bien une consultation sans engagement pour les collectivités adhérentes qui le souhaitent, il propose de mandater TERRITOIRE D'ENERGIE 90 dans ce contexte particulier.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce projet.

Ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents D'ADOPTER la présente délibération, DE MANDATER TERRITOIRE D'ENERGIE 90 pour le groupement d'achat de certificats électroniques, D'ADOPTER la présente délibération et DE MANDATER TERRITOIRE D'ENERGIE 90 pour le groupement d'achat de certificats électroniques

Questions diverses :

- Canicule : Arrêté d'abrogation de l'arrêté préfectoral d'alerte renforcée du 18/08/2025
- Restructuration bâtiment mairie école-phase 1 : Travaux achevés, à l'exception d'une porte, avec réception des travaux avec réserves le 20/08/2025.

Fin de séance à 21h00

La secrétaire de séance
MATHIEU Magali

Suivent les signatures au registre

